

Division des Ressources Humaines

Cheffe de division: Katy
CHARPENTREAU

DRH 2

Gestion collective et formation
des enseignants du 1^{er} degré public

La Roche-sur-Yon, le 31 mars 2025

Dossier suivi par:

Marie-Blanche NERRIERE

Isabelle RAPIN

Maïté ARDAENS GUERIN

02.51.45.72.35/25/82

mouvement85@ac-nantes.fr

Cité administrative Travot

BP 777

85020 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale de
Vendée,

Mesdames les institutrices de Vendée,

Mesdames les professeures des écoles et
Messieurs les professeurs des écoles
de Vendée,

Objet : Mouvement intra départemental 2025 des personnels enseignants du 1er
degré public du département de la Vendée.

Références :

- Loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.512-18 et suivants
- Lignes Directrices de Gestion Ministérielles (LDGM) relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports - BO spécial n° 5 du 31/10/2024
- Lignes Directrice de Gestion Académiques (LDGA) relatives à la mobilité du 17/01/2022
- Circulaire départementale du 27 novembre 2024 relative à l'exercice du travail à temps partiel pour l'année scolaire 2025-2026

Division des Ressources Humaines

Cheffe de division: Katy
CHARPENTREAU

DRH 2

Gestion collective et formation
des enseignants du 1^{er} degré public

La Roche-sur-Yon, le 31 mars 2025

Dossier suivi par:

Marie-Blanche NERRIERE

Isabelle RAPIN

Maïté ARDAENS GUERIN

02.51.45.72.35/25/82

mouvement85@ac-nantes.fr

Cité administrative Travot

BP 777

85020 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale de
Vendée,

Mesdames les institutrices de Vendée,

Mesdames les professeures des écoles et
Messieurs les professeurs des écoles
de Vendée,

Objet : Mouvement intra départemental 2025 des personnels enseignants du 1er
degré public du département de la Vendée.

Références :

- Loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.512-18 et suivants
- Lignes Directrices de Gestion Ministérielles (LDGM) relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports - BO spécial n° 5 du 31/10/2024
- Lignes Directrice de Gestion Académiques (LDGA) relatives à la mobilité du 17/01/2022
- Circulaire départementale du 27 novembre 2024 relative à l'exercice du travail à temps partiel pour l'année scolaire 2025-2026

Division des Ressources Humaines

Cheffe de division: Katy
CHARPENTREAU

DRH 2

Gestion collective et formation
des enseignants du 1^{er} degré public

La Roche-sur-Yon, le 31 mars 2025

Dossier suivi par:

Marie-Blanche NERRIERE

Isabelle RAPIN

Maïté ARDAENS GUERIN

02.51.45.72.35/25/82

mouvement85@ac-nantes.fr

Cité administrative Travot

BP 777

85020 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale de
Vendée,

Mesdames les institutrices de Vendée,

Mesdames les professeures des écoles et
Messieurs les professeurs des écoles
de Vendée,

Objet : Mouvement intra départemental 2025 des personnels enseignants du 1er
degré public du département de la Vendée.

Références :

- Loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.512-18 et suivants
- Lignes Directrices de Gestion Ministérielles (LDGM) relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports - BO spécial n° 5 du 31/10/2024
- Lignes Directrice de Gestion Académiques (LDGA) relatives à la mobilité du 17/01/2022
- Circulaire départementale du 27 novembre 2024 relative à l'exercice du travail à temps partiel pour l'année scolaire 2025-2026

Division des Ressources Humaines

Cheffe de division: Katy
CHARPENTREAU

DRH 2

Gestion collective et formation
des enseignants du 1^{er} degré public

La Roche-sur-Yon, le 31 mars 2025

Dossier suivi par:

Marie-Blanche NERRIERE

Isabelle RAPIN

Maïté ARDAENS GUERIN

02.51.45.72.35/25/82

mouvement85@ac-nantes.fr

Cité administrative Travot

BP 777

85020 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale de
Vendée,

Mesdames les institutrices de Vendée,

Mesdames les professeures des écoles et
Messieurs les professeurs des écoles
de Vendée,

Objet : Mouvement intra départemental 2025 des personnels enseignants du 1er
degré public du département de la Vendée.

Références :

- Loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.512-18 et suivants
- Lignes Directrices de Gestion Ministérielles (LDGM) relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports - BO spécial n° 5 du 31/10/2024
- Lignes Directrice de Gestion Académiques (LDGA) relatives à la mobilité du 17/01/2022
- Circulaire départementale du 27 novembre 2024 relative à l'exercice du travail à temps partiel pour l'année scolaire 2025-2026

Division des Ressources Humaines

Cheffe de division: Katy
CHARPENTREAU

DRH 2

Gestion collective et formation
des enseignants du 1^{er} degré public

La Roche-sur-Yon, le 31 mars 2025

Dossier suivi par:

Marie-Blanche NERRIERE

Isabelle RAPIN

Maïté ARDAENS GUERIN

02.51.45.72.35/25/82

mouvement85@ac-nantes.fr

Cité administrative Travot

BP 777

85020 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale de
Vendée,

Mesdames les institutrices de Vendée,

Mesdames les professeures des écoles et
Messieurs les professeurs des écoles
de Vendée,

Objet : Mouvement intra départemental 2025 des personnels enseignants du 1er
degré public du département de la Vendée.

Références :

- Loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.512-18 et suivants
- Lignes Directrices de Gestion Ministérielles (LDGM) relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports - BO spécial n° 5 du 31/10/2024
- Lignes Directrice de Gestion Académiques (LDGA) relatives à la mobilité du 17/01/2022
- Circulaire départementale du 27 novembre 2024 relative à l'exercice du travail à temps partiel pour l'année scolaire 2025-2026

Division des Ressources Humaines

Cheffe de division: Katy
CHARPENTREAU

DRH 2

Gestion collective et formation
des enseignants du 1^{er} degré public

La Roche-sur-Yon, le 31 mars 2025

Dossier suivi par:

Marie-Blanche NERRIERE

Isabelle RAPIN

Maïté ARDAENS GUERIN

02.51.45.72.35/25/82

mouvement85@ac-nantes.fr

Cité administrative Travot

BP 777

85020 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale de
Vendée,

Mesdames les institutrices de Vendée,

Mesdames les professeures des écoles et
Messieurs les professeurs des écoles
de Vendée,

Objet : Mouvement intra départemental 2025 des personnels enseignants du 1er
degré public du département de la Vendée.

Références :

- Loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.512-18 et suivants
- Lignes Directrices de Gestion Ministérielles (LDGM) relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports - BO spécial n° 5 du 31/10/2024
- Lignes Directrice de Gestion Académiques (LDGA) relatives à la mobilité du 17/01/2022
- Circulaire départementale du 27 novembre 2024 relative à l'exercice du travail à temps partiel pour l'année scolaire 2025-2026

Division des Ressources Humaines

Cheffe de division: Katy
CHARPENTREAU

DRH 2

Gestion collective et formation
des enseignants du 1^{er} degré public

La Roche-sur-Yon, le 31 mars 2025

Dossier suivi par:

Marie-Blanche NERRIERE

Isabelle RAPIN

Maïté ARDAENS GUERIN

02.51.45.72.35/25/82

mouvement85@ac-nantes.fr

Cité administrative Travot

BP 777

85020 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale de
Vendée,

Mesdames les institutrices de Vendée,

Mesdames les professeures des écoles et
Messieurs les professeurs des écoles
de Vendée,

Objet : Mouvement intra départemental 2025 des personnels enseignants du 1er
degré public du département de la Vendée.

Références :

- Loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.512-18 et suivants
- Lignes Directrices de Gestion Ministérielles (LDGM) relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports - BO spécial n° 5 du 31/10/2024
- Lignes Directrice de Gestion Académiques (LDGA) relatives à la mobilité du 17/01/2022
- Circulaire départementale du 27 novembre 2024 relative à l'exercice du travail à temps partiel pour l'année scolaire 2025-2026

Division des Ressources Humaines

Cheffe de division: Katy
CHARPENTREAU

DRH 2

Gestion collective et formation
des enseignants du 1^{er} degré public

La Roche-sur-Yon, le 31 mars 2025

Dossier suivi par:

Marie-Blanche NERRIERE

Isabelle RAPIN

Maïté ARDAENS GUERIN

02.51.45.72.35/25/82

mouvement85@ac-nantes.fr

Cité administrative Travot

BP 777

85020 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale de
Vendée,

Mesdames les institutrices de Vendée,

Mesdames les professeures des écoles et
Messieurs les professeurs des écoles
de Vendée,

Objet : Mouvement intra départemental 2025 des personnels enseignants du 1er
degré public du département de la Vendée.

Références :

- Loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.512-18 et suivants
- Lignes Directrices de Gestion Ministérielles (LDGM) relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports - BO spécial n° 5 du 31/10/2024
- Lignes Directrice de Gestion Académiques (LDGA) relatives à la mobilité du 17/01/2022
- Circulaire départementale du 27 novembre 2024 relative à l'exercice du travail à temps partiel pour l'année scolaire 2025-2026

Division des Ressources Humaines

Cheffe de division: Katy
CHARPENTREAU

DRH 2

Gestion collective et formation
des enseignants du 1^{er} degré public

La Roche-sur-Yon, le 31 mars 2025

Dossier suivi par:

Marie-Blanche NERRIERE

Isabelle RAPIN

Maïté ARDAENS GUERIN

02.51.45.72.35/25/82

mouvement85@ac-nantes.fr

Cité administrative Travot

BP 777

85020 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale de
Vendée,

Mesdames les institutrices de Vendée,

Mesdames les professeures des écoles et
Messieurs les professeurs des écoles
de Vendée,

Objet : Mouvement intra départemental 2025 des personnels enseignants du 1er
degré public du département de la Vendée.

Références :

- Loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.512-18 et suivants
- Lignes Directrices de Gestion Ministérielles (LDGM) relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports - BO spécial n° 5 du 31/10/2024
- Lignes Directrice de Gestion Académiques (LDGA) relatives à la mobilité du 17/01/2022
- Circulaire départementale du 27 novembre 2024 relative à l'exercice du travail à temps partiel pour l'année scolaire 2025-2026

Division des Ressources Humaines

Cheffe de division: Katy
CHARPENTREAU

DRH 2

Gestion collective et formation
des enseignants du 1^{er} degré public

La Roche-sur-Yon, le 31 mars 2025

Dossier suivi par:

Marie-Blanche NERRIERE

Isabelle RAPIN

Maïté ARDAENS GUERIN

02.51.45.72.35/25/82

mouvement85@ac-nantes.fr

Cité administrative Travot

BP 777

85020 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale de
Vendée,

Mesdames les institutrices de Vendée,

Mesdames les professeures des écoles et
Messieurs les professeurs des écoles
de Vendée,

Objet : Mouvement intra départemental 2025 des personnels enseignants du 1er
degré public du département de la Vendée.

Références :

- Loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.512-18 et suivants
- Lignes Directrices de Gestion Ministérielles (LDGM) relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports - BO spécial n° 5 du 31/10/2024
- Lignes Directrice de Gestion Académiques (LDGA) relatives à la mobilité du 17/01/2022
- Circulaire départementale du 27 novembre 2024 relative à l'exercice du travail à temps partiel pour l'année scolaire 2025-2026

Division des Ressources Humaines

Cheffe de division: Katy
CHARPENTREAU

DRH 2

Gestion collective et formation
des enseignants du 1^{er} degré public

La Roche-sur-Yon, le 31 mars 2025

Dossier suivi par:

Marie-Blanche NERRIERE

Isabelle RAPIN

Maïté ARDAENS GUERIN

02.51.45.72.35/25/82

mouvement85@ac-nantes.fr

Cité administrative Travot

BP 777

85020 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale de
Vendée,

Mesdames les institutrices de Vendée,

Mesdames les professeures des écoles et
Messieurs les professeurs des écoles
de Vendée,

Objet : Mouvement intra départemental 2025 des personnels enseignants du 1er
degré public du département de la Vendée.

Références :

- Loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.512-18 et suivants
- Lignes Directrices de Gestion Ministérielles (LDGM) relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports - BO spécial n° 5 du 31/10/2024
- Lignes Directrice de Gestion Académiques (LDGA) relatives à la mobilité du 17/01/2022
- Circulaire départementale du 27 novembre 2024 relative à l'exercice du travail à temps partiel pour l'année scolaire 2025-2026

Division des Ressources Humaines

Cheffe de division: Katy
CHARPENTREAU

DRH 2

Gestion collective et formation
des enseignants du 1^{er} degré public

La Roche-sur-Yon, le 31 mars 2025

Dossier suivi par:

Marie-Blanche NERRIERE

Isabelle RAPIN

Maïté ARDAENS GUERIN

02.51.45.72.35/25/82

mouvement85@ac-nantes.fr

Cité administrative Travot

BP 777

85020 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale de
Vendée,

Mesdames les institutrices de Vendée,

Mesdames les professeures des écoles et
Messieurs les professeurs des écoles
de Vendée,

Objet : Mouvement intra départemental 2025 des personnels enseignants du 1er
degré public du département de la Vendée.

Références :

- Loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.512-18 et suivants
- Lignes Directrices de Gestion Ministérielles (LDGM) relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports - BO spécial n° 5 du 31/10/2024
- Lignes Directrice de Gestion Académiques (LDGA) relatives à la mobilité du 17/01/2022
- Circulaire départementale du 27 novembre 2024 relative à l'exercice du travail à temps partiel pour l'année scolaire 2025-2026

Division des Ressources Humaines

Cheffe de division: Katy
CHARPENTREAU

DRH 2

Gestion collective et formation
des enseignants du 1^{er} degré public

La Roche-sur-Yon, le 31 mars 2025

Dossier suivi par:

Marie-Blanche NERRIERE

Isabelle RAPIN

Maïté ARDAENS GUERIN

02.51.45.72.35/25/82

mouvement85@ac-nantes.fr

Cité administrative Travot

BP 777

85020 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale de
Vendée,

Mesdames les institutrices de Vendée,

Mesdames les professeures des écoles et
Messieurs les professeurs des écoles
de Vendée,

Objet : Mouvement intra départemental 2025 des personnels enseignants du 1er
degré public du département de la Vendée.

Références :

- Loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.512-18 et suivants
- Lignes Directrices de Gestion Ministérielles (LDGM) relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports - BO spécial n° 5 du 31/10/2024
- Lignes Directrice de Gestion Académiques (LDGA) relatives à la mobilité du 17/01/2022
- Circulaire départementale du 27 novembre 2024 relative à l'exercice du travail à temps partiel pour l'année scolaire 2025-2026